

4. LES MESURES PROPRES À ACCROÎTRE LA CONFIANCE ET LA SÉCURITÉ

RENVOIS

Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité  
La vérification

Au cours d'une importante réunion au sommet de la Conférence sur la confiance et la coopération en Europe (CCCF) qui s'est tenue à Paris le 19 novembre 1990, les trente-quatre pays membres de la Conférence ont signé un nouvel accord sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe (MPACS) intitulé *Document de Paris de 1990*. Le même jour, le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (TFC) a été signé par les vingt-deux membres de la CCCE qui sont également membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

La mise au point des MPACS a commencé en 1973, à Helsinki, lorsque les membres de la CSCE, qui étaient alors trente-deux, ont entamé des négociations sur ce qui était de venir à bout de l'Acte final d'Helsinki. Après cinq négociations en trois cycles, les sujets intéressant le sécurité en Europe, la coopération en matière économique, de science et de technologie et d'environnement, et la coopération dans les domaines humanitaires et autres. En ce qui concerne la première catégorie (questions intéressant la sécurité), les États ont convenu de donner un délai de vingt et un jours pour transmettre leurs données exactes sur leurs positions militaires de 25 000 hommes ou plus. Ils conviennent, en outre, d'inviter, à leur souhait, à ces manifestations des observateurs d'autres États. Des dispositions étaient prévues pour permettre la mise en place d'autres mesures propres à accroître la confiance. Une conférence d'experts a eu lieu à Belgrade de l'automne 1977 au printemps 1978, mais aucun progrès sensible n'a été réalisé.

Au cours de la deuxième conférence d'examen de l'Acte final d'Helsinki, tenue à Madrid de novembre 1980 à septembre 1983, les États se sont entendus sur un mandat pour les négociations sur les MPACS. Les négociations en question se sont déroulées à Stockholm de janvier 1984 à septembre 1986 sous le nom spécifique peu compliqué de Conférence sur les aspects de confiance et de sécurité et sur le règlement en Europe (CCSRME), abrégé depuis en Conférence sur la confiance et la sécurité en Europe ou CDE.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Ont signé également l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, l'Espagne, le Danemark, l'Égypte, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la République de Corée, la République de Chine, le Royaume de Danemark, le Royaume de Suède, l'Union soviétique et la Yougoslavie.

<sup>3</sup> Voir les précédentes éditions du Guide et en particulier celle de 1987, pour une série d'approfondissements de ces négociations.